



**CHAMBRE DE COMMERCE
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**
BOARD OF TRADE OF METROPOLITAN MONTREAL

Consultations du gouvernement du Québec sur l'avenir de l'enseignement supérieur

Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dans le cadre des consultations relatives au chantier de travail sur l'offre de formation collégiale



Août 2013

Préambule

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte quelque 7 000 membres. Sa mission est de représenter les intérêts de la communauté des affaires de la région métropolitaine de Montréal et d'offrir une gamme intégrée de services spécialisés aux individus, aux commerçants et aux entreprises de toutes tailles de façon à les appuyer dans la réalisation de leur plein potentiel en matière d'innovation, de productivité et de compétitivité. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Contexte

À l'issue du Sommet sur l'enseignement supérieur, le gouvernement du Québec a lancé, en avril 2013, des consultations en lien avec les cinq chantiers suivants : l'élaboration d'une loi-cadre pour les universités, la mise en place d'un éventuel Conseil national des universités (CNU), l'offre de formation collégiale, la politique de financement des universités et l'amélioration de l'aide financière portant sur l'enseignement supérieur. Le 22 mai dernier, le président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, monsieur Michel Leblanc, a rencontré le président du chantier sur l'offre de la formation collégiale, monsieur Guy Demers, afin de lui faire part des recommandations de la Chambre.

Ce mémoire porte spécifiquement sur le chantier sur l'offre de formation collégiale.

Introduction

Le réseau collégial : élément clé pour l'économie du savoir

La qualité et la disponibilité du capital humain sont plus que jamais déterminantes pour l'avenir de la métropole. Ainsi, pour être compétitives, innovantes et pérennes, nos entreprises ont besoin d'une main-d'œuvre de plus en plus éduquée et compatible avec leurs besoins. C'est pourquoi, à l'instar des autres économies avancées, la région métropolitaine de Montréal a pris le virage de l'économie du savoir.

Dans ce contexte, les collèges jouent un rôle clé dans la diffusion des connaissances, l'augmentation de la productivité et la création de richesse. Ils constituent une étape déterminante tant pour l'élève qui aspire à poursuivre des études universitaires que pour celui qui voudrait intégrer plus rapidement le marché du travail avec une expertise technique. Autre dimension importante : ils favorisent le développement des connaissances et des compétences des employés tout au long de leur vie active.

De fait, les collèges de la métropole répondent à un besoin criant de main-d'œuvre qualifiée qui ira en s'accroissant à la lumière des défis démographiques du Québec et de sa métropole. En effet, 39 % des emplois qui seront créés au Québec d'ici 2021 exigeront une formation professionnelle ou technique.

La région métropolitaine de Montréal regroupe sur son territoire 58 collèges, soit plus de la moitié des collèges de la province. Ces derniers emploient quelques 12 000¹ personnes et ont accueilli, à l'automne 2012, près de 98 000 étudiants. Chaque année, environ 18 900 étudiants obtiennent un diplôme d'études collégiales, dont 12 000 en formation préuniversitaire et 6 900 en formation technique. Ces collèges représentent ainsi un secteur économique important et créent des conditions propices à l'innovation et la création de richesse, notamment par l'intermédiaire des centres collégiaux de transfert technologique qui favorisent le rapprochement entre les entreprises et les collèges. Les établissements de formation collégiale jouent ainsi un rôle prépondérant dans le développement de l'économie du savoir de la métropole.

C'est pourquoi la communauté d'affaires de la région métropolitaine de Montréal accorde un intérêt particulier à la performance du réseau collégial. Afin d'être plus performants, les établissements de formation collégiale doivent optimiser et améliorer la cohérence de leur offre de formation, tout en l'arrimant aux besoins du marché du travail. Pour ce faire, la Chambre réitère dans ce mémoire ses recommandations visant à accorder aux établissements d'enseignement collégial une plus grande autonomie qui leur permettra de répondre rapidement à l'évolution des besoins du marché du travail.

I. Les défis économiques de la métropole et les enjeux de son réseau collégial

A. La baisse relative du nombre de travailleurs potentiels

Le Québec et sa métropole connaissent un vieillissement de leur population à la fois plus marqué et plus rapide qu'ailleurs au Canada. Les estimations d'Emploi-Québec recensent près de 316 400 emplois à pourvoir au sein de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal de 2012 à 2016, dont 68 % résulteront de départs à la retraite.

¹ Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

D'un côté, les entreprises de la métropole auront de plus en plus de difficulté à combler leurs besoins en main-d'œuvre et donc à assurer leur développement. Et de l'autre, les collèges de la métropole connaîtront une baisse plus marquée dans les prochaines années du nombre d'élèves qui fréquenteront leurs établissements. Les prévisions du ministère de l'Éducation laissent en effet entrevoir une baisse de la population étudiante des collèges jusqu'à 2020, une tendance qui se confirme selon les données préliminaires recueillies par la Fédération des cégeps à propos des inscriptions à l'automne 2013.

La Chambre insiste auprès du gouvernement sur la nécessité d'inverser la tendance en augmentant la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée, notamment par une augmentation du nombre de diplômés collégiaux, tant ceux du parcours technique menant au marché du travail que ceux du parcours préuniversitaire.

B. La faible productivité historique de nos entreprises

Au défi du vieillissement de la population s'ajoute celui de la productivité. En effet, depuis 1981, le Québec a connu l'un des plus faibles taux de croissance annuelle moyens de la productivité du travail. En 2011, il oscillait entre les 16^e et 17^e rangs du classement des pays de l'OCDE².

Cette faible productivité du travail a pour conséquence de réduire notre richesse collective et, par le fait même, notre niveau de vie. D'ailleurs, la RMR de Montréal est en queue de peloton parmi les métropoles nord-américaines en termes de PIB par habitant en 2010 (32^e sur 33 métropoles). Or, la formation, notamment en milieu collégial, et l'éducation sont des déterminants importants de la productivité des travailleurs.

La Chambre demande au gouvernement de considérer que la formation de niveau collégial peut contribuer à éliminer notre retard en matière de productivité.

C. Une intégration difficile des immigrants au marché d'emploi de la métropole

L'immigration, dans la mesure où elle permet l'augmentation de la population active, apparaît comme l'une des solutions les plus rapides pour pallier le vieillissement de la population. C'est un atout important pour la métropole, où réside environ 87 % de la population immigrante du Québec. Toutefois, les plus récentes données du marché du travail indiquent qu'il y a encore du chemin à faire afin que nos entreprises profitent pleinement de leur potentiel. En effet, en 2012, le taux de chômage des immigrants reçus (11,8 %) était de 3,3 points de pourcentage supérieur à celui de la population née au Canada (8,5 %) au sein de la RMR de Montréal. Cette intégration difficile engendre des coûts économiques et sociaux importants tant pour les immigrants eux-mêmes que pour la société d'accueil.

La Chambre demande au gouvernement de veiller à améliorer l'intégration professionnelle des immigrants en misant notamment sur le réseau collégial.

² CENTRE SUR LA PRODUCTIVITÉ ET LA PROSPÉRITÉ. 2012. *Productivité et prospérité au Québec – Bilan 2012*.

D. Un taux de décrochage scolaire qui demeure important

Le décrochage scolaire, particulièrement celui des jeunes garçons, constitue une préoccupation importante à l'endroit de notre relève. En effet, environ 20,1 % des garçons de moins de 20 ans quittent l'école secondaire sans diplôme, contre 12,6 % des filles³. Il va sans dire que ce décrochage a un impact négatif sur la fréquentation de nos collègues et le taux de diplomation.

Si le décrochage scolaire est extrêmement préoccupant au secondaire, il demeure également une réalité à contrer au niveau du collégial. On observe un second fléau, bien présent à ce niveau, qu'est l'allongement des délais avant la diplomation. En effet, même si on note une augmentation du taux de diplomation des élèves en formation préuniversitaire au Québec – qui atteignait 71,6 %⁴ en 2009-2010 –, seulement 43,3 % des élèves inscrits initialement en formation préuniversitaire ont obtenu leur DEC en deux ans ou moins en 2009-2010. Le bilan est encore plus alarmant pour la formation technique, puisque seulement 33,0 % des élèves ayant entrepris et terminé en formation technique ont gradué en trois ans ou moins. Tout cela a un impact certain sur la disponibilité de la main-d'œuvre, alors qu'elle se fait de plus en plus rare au Québec.

La Chambre demande au gouvernement de mettre en place des actions afin de lutter contre le décrochage scolaire au niveau collégial et d'inciter les étudiants au collégial à obtenir leur DEC dans les délais prescrits.

E. Une faible participation des adultes aux formations liées à l'emploi

Pour demeurer productif dans un contexte de concurrence internationale et de constants changements technologiques, il est crucial pour un travailleur de poursuivre sa formation tout au long de sa vie active. Selon une enquête de Statistique Canada⁵ de 2008, seulement 28,2 % des Québécois en âge de travailler (c'est-à-dire de 25 à 64 ans) ont entrepris des études ou une formation liés à l'emploi, comparativement à 38,3 % en Ontario et à 43,3 % en Alberta. Cela place le Québec au dernier rang des provinces canadiennes en cette matière. En ce qui a trait plus spécifiquement à la formation⁶ liée à l'emploi, cette proportion est de 22,9 % au Québec comparativement à 32,9 % en Ontario et à 37,2 % en Alberta. On note également que ce sont les personnes qui ont les niveaux de scolarité les plus élevés qui sont les plus susceptibles de suivre une formation liée à leur emploi. En revanche, les employeurs québécois participent davantage à la formation de leurs employés. En effet, 92,2 % des personnes ayant suivi une formation liée à l'emploi au Québec ont été parrainées par leur employeur, contre 87,7 % en Ontario et 88,9 % en Alberta.

La Chambre demande au gouvernement de mettre en place des mesures afin d'encourager la formation continue, notamment au moyen d'une meilleure collaboration entre nos collègues et les entreprises de la métropole.

Cette formation continue au niveau collégial devrait être encouragée dans la mesure où elle est en lien avec la participation au marché du travail. Il faudrait éviter que, tout comme au niveau universitaire, elle ne se trouve engorgée de retraités.

³ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DES LOISIRS ET DU SPORT. 2010-2011. *Le taux de décrochage scolaire annuel*.

⁴ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DES LOISIRS ET DU SPORT. Édition 2012. *Indicateurs de l'éducation*.

⁵ STATISTIQUE CANADA. 2008. *Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation*.

⁶ La formation, aussi appelée « activité de formation », englobe les activités structurées d'apprentissage telles que des cours, des ateliers, des leçons privées et de la formation guidée en milieu de travail et qui ne conduisent pas à l'obtention d'un titre d'études officiel (Statistique Canada).

Enfin, l'intégration difficile des immigrants au marché du travail de la métropole et le taux de décrochage qui demeure élevé conjugués à la faible participation des adultes aux formations liées à l'emploi témoignent d'un manque d'adéquation entre la formation collégiale et les besoins de nos entreprises. Ainsi, hausser le nombre de diplômés dans les délais prescrits et dans les secteurs à forte demande d'emploi et renforcer les interactions des collèves avec les entreprises contribueront à améliorer l'adéquation formation-emploi.

II. L'offre de formation collégiale

Pour pouvoir relever les défis décrits plus haut, les collèves doivent attirer plus d'étudiants, veiller à ce que leur offre de formation soit le plus compatible avec les besoins des entreprises tout en jouissant d'une plus grande autonomie et agilité pour s'adapter rapidement aux besoins du marché.

A. Optimiser l'offre de formation collégiale pour mieux répondre aux besoins des entreprises et des étudiants

Afin d'optimiser l'offre de formation collégiale, il est important de veiller à la rapprocher le plus possible des besoins du marché du travail ainsi que de lutter contre tout gaspillage de ressources humaines et financières.

- Mieux informer et sensibiliser les étudiants et les employeurs sur l'importance de la formation collégiale

Rappelons que, selon les prévisions professionnelles, 39 %⁷ des emplois qui seront créés d'ici 2021 exigeront une formation professionnelle ou technique et 38 % une formation universitaire. La formation collégiale constitue ainsi un facteur clé pour la vitalité du marché du travail et l'essor économique du Québec et de sa métropole. Toutefois, peu d'étudiants ont une connaissance approfondie des occasions d'emploi et de carrière.

La Chambre demande au gouvernement de mettre en place des stratégies et mesures afin de sensibiliser les étudiants – le plus en amont possible – à l'importance des études collégiales et de leur faire connaître les perspectives d'emploi, les secteurs en forte demande et les possibilités de carrière.

Pour ce faire, une meilleure collaboration avec les entreprises et les regroupements sectoriels, comme les grappes industrielles, est nécessaire. De telles initiatives permettront aux étudiants de faire des choix plus éclairés et, par la même occasion, de réduire la durée de l'obtention des diplômes et d'améliorer la disponibilité de la main-d'œuvre. Dans la même veine, un effort de valorisation des métiers techniques, de l'enseignement et des enseignants tant auprès des jeunes que des employeurs est essentiel pour lutter contre le décrochage scolaire, augmenter le nombre d'inscriptions dans les collèves de la métropole et rehausser la valeur des diplômes auprès des entreprises.

- Assurer une meilleure cohérence de l'offre de formation collégiale

On dénombre plus de 115 programmes d'études menant au DEC et plus de 1 000 programmes d'établissement menant à une attestation d'études collégiales (AEC) au Québec. La multiplication des programmes offerts engendre un éparpillement des ressources et une confusion tant pour les employeurs et que pour les étudiants, qui éprouvent de la difficulté à bien connaître et évaluer la valeur des diplômes.

⁷ EMPLOI-QUÉBEC. Juin 2012. *Perspectives à long terme 2012-2021*.

La Chambre demande au gouvernement d'assurer une meilleure cohérence de l'offre de formation dans les établissements d'enseignement collégial afin d'éviter les chevauchements de programmes et de mieux répondre aux besoins des employeurs.

Bien entendu, l'établissement de l'offre de formation devrait s'arrimer avec les besoins du marché du travail. La Chambre considère ainsi qu'il est nécessaire de renforcer la cohérence entre la formation régulière et la formation continue. Une telle approche favoriserait le développement de carrière des étudiants et permettrait aux entreprises de la métropole de bénéficier d'une main-d'œuvre plus productive qui s'adapte rapidement à l'évolution de leurs secteurs d'activité.

- Renforcer la collaboration entre les collèges et le milieu des affaires

Le renforcement des collaborations entre les entreprises et les établissements de formation collégiale est absolument nécessaire pour améliorer l'adéquation formation-emploi et permettre à notre société de bénéficier du plein potentiel de son capital humain.

La Chambre recommande que les collèges et les entreprises se concertent plus régulièrement afin que l'offre de formation, surtout pour le cheminement technique (DEC et AEC), reflète les besoins des employeurs de la métropole.

Il ne s'agit pas de mettre en place une planification de la formation rigide, mais au contraire, d'encourager les collèges à demeurer agiles et proactifs dans leurs actions d'arrimage aux besoins du marché et de la société. D'autres initiatives visant à rapprocher le milieu des affaires avec les établissements de formation collégiale devraient être privilégiées telles que les stages en entreprises, les programmes d'alternance travail-études et les colloques ou autres initiatives qui favorisent les échanges entre étudiants et employeurs. À cet effet, les grappes industrielles ainsi que les associations sectorielles et patronales devraient être mises à contribution.

Dans ce contexte, les centres collégiaux de transferts technologiques (CCTT) jouent un rôle important dans le rapprochement entre les entreprises et les établissements d'enseignement collégial dans la mesure où ils favorisent le transfert technologique, la recherche appliquée et le soutien technique.

La Chambre demande au gouvernement de maintenir, voire d'accentuer, son soutien et d'encourager les centres collégiaux de transferts technologiques (CCTT).

- Utiliser la formation collégiale pour améliorer l'intégration professionnelle des immigrants

La difficile intégration des immigrants au marché du travail de la métropole engendre des coûts socio-économiques importants et représente une véritable perte de capital humain pour nos entreprises. La Chambre, consciente de cet enjeu pour la communauté d'affaires de la région métropolitaine, a multiplié les initiatives pour améliorer cette intégration. *Interconnexion*, notre plus récent programme, réalisé en partenariat avec Emploi-Québec, permet à des immigrants qualifiés de mieux se familiariser avec les entreprises locales dans leur champ de compétence et augmente considérablement leurs chances d'obtenir un premier emploi à la hauteur de leur expertise. Cela dit, les entreprises nous ont maintes fois fait part de leur difficulté à bien évaluer les acquis et les compétences des nouveaux arrivants et estiment que des formations complémentaires plus adaptées au marché du travail de la métropole sont nécessaires. Dans cette optique, les AEC représentent un outil stratégique pour améliorer l'employabilité de nos immigrants, puisqu'elles sont de plus courte durée et permettent une intégration rapide au marché du travail.

La Chambre demande au gouvernement de mettre en place une stratégie pour permettre aux collèges d'offrir des programmes de formation qui viseraient à compléter la formation initiale de nos immigrants, ce qui permettrait une meilleure intégration professionnelle.

B. Accorder plus d'autonomie et de l'agilité à nos collèges tout en renforçant une saine gouvernance

Pour renforcer la performance de nos établissements de formation collégiale, il est essentiel de leur accorder l'autonomie et l'agilité nécessaires afin qu'ils remplissent leur mission et s'adaptent facilement aux besoins des entreprises de la métropole. En effet, la gestion de l'offre de formation et du système de reddition de compte devrait être plus efficace afin de favoriser la performance du réseau collégial.

- Mettre en place un financement qui valorise la performance et encourage la flexibilité de nos collèges

Le financement de nos établissements de formation collégiale doit favoriser une saine émulation et valoriser davantage la performance de nos collèges. Or, le système actuel de financement, basé sur le nombre d'élèves inscrits, n'incite pas à la performance et à l'excellence. Au contraire, il entraîne une concurrence indue pour attirer le maximum d'étudiants et accroître la multiplication de plateformes au détriment d'une concentration d'étudiants dans un nombre plus limité de programmes pour optimiser les dépenses.

La Chambre préconise que le gouvernement octroie un financement davantage basé sur la performance des collèges. Bien entendu, les indicateurs de rendement devraient varier en fonction de la réalité et des défis propres à chaque collège. Mais ils devront surtout être établis selon des balises claires de manière à ce que les collèges puissent anticiper et planifier leurs ressources avec toute la rigueur souhaitée.

La Chambre demande au gouvernement de s'assurer un financement stable et prévisible, notamment pour les AEC, afin de permettre à nos collèges d'effectuer une gestion plus rigoureuse de risque et de leur offre.

- Donner plus d'agilité aux collèges de la métropole

Le paysage économique tant local que mondial est en perpétuelle évolution. Nos collèges doivent constamment s'adapter à de nouvelles innovations, technologies, façons de faire et réalités.

La Chambre demande au gouvernement d'accorder aux collèges de la métropole la flexibilité nécessaire afin qu'ils soient en mesure d'adapter plus rapidement leur offre de formation aux besoins des entreprises.

Ainsi, les collèges doivent avoir l'agilité nécessaire afin de diversifier le contenu, la durée et les lieux où peuvent être dispensées les formations afin qu'elles soient mieux adaptées aux différents types de clientèles et secteurs d'activité.

Les collèges devraient aussi être plus en mesure d'établir leur propre planification stratégique en fonction de leurs objectifs et réalités pour ensuite se donner les moyens de les atteindre.

La Chambre demande aussi au gouvernement d'accorder davantage d'autonomie aux collèges afin qu'ils aient plus de liberté pour contrôler les conditions d'embauche et le recrutement des professeurs ainsi que pour déterminer leur offre de formation.

- Encourager une saine gouvernance

Les conseils d'administration doivent définir les orientations stratégiques des établissements de formation collégiale ainsi que s'assurer de leur bonne gestion. Ils jouent un rôle crucial dans leur performance et leur qualité. La Chambre estime qu'ils devraient réunir des personnes de compétences variées et pertinentes à la mission des collèges, incluant des individus issus de la communauté d'affaires.

La Chambre recommande que les membres des conseils d'administration proviennent en majorité de l'externe, soient indépendants de l'établissement de formation collégiale qu'ils administrent et soient désignés titre individuel plutôt qu'à titre de représentants d'organisations patronales, syndicales, étudiantes ou autres.

Conclusion

Tout comme la Chambre l'a déjà souligné dans le cadre des consultations portant sur le réseau universitaire, elle estime que la performance de nos collèges est une condition essentielle à la réussite économique et sociale de la métropole. Pour que ces derniers continuent à jouer un rôle clé dans le développement économique, le gouvernement doit favoriser un rapprochement entre les collèges et le milieu des affaires tout en donnant aux collèges l'agilité et la flexibilité nécessaires afin qu'ils remplissent leur mission et améliorent leur performance. Sans ces conditions réunies, les entreprises éprouveront plus de difficulté à disposer de la main-d'œuvre requise, ce qui aura un impact négatif sur la prospérité de la métropole.